IMPRESSIONS
EXÉCUTÉES
A l'Imprimerie de l'Abeille,
Toute espèce d'Ouvrage,
Affiches de steamboats et de Théâtres, Mandements, Blancs de Notaires, Lettres d'annonces et autres, Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c
AVEC PROMPTITUDE
ET A DES PRIX MODÉRÉS

[illegible] DAVIDSON & Co [illegible] Négociants Commissionnaires, [illegible] rue du Canal

VINS ROUGES.
[illegible] N° 30 rue Bienville

F. LAMPRE,
Importateur et négociant en gros, du Produit de la Havane, Café, Confiture

EMILE JOHNS,
Commissionnaire [illegible] des produits des Antilles, Sucre, Café, Cigares.

P. USACH
Pharmacien, encoignure des rues Condé et St Philippe.

SHULTZ, HADDEN & LEACH,
Marchands Commissionnaires, 17 Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.

DAVID & CHAPUS,
Importateurs de marchandises françaises, anglaises, allemandes et du pays.
Vente en gros et demi gros.

[illegible]

FRANCIS D. DARLING [illegible] FOSTER
HARROD DARLING & Co
[illegible] Nouvelle-Orléans

HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
Marchands Commissionnaires, 44 rue Poydras.

J. F. BERCIER & Co.
[illegible]

[illegible] BUCHANAN & Co
Marchands Commissionnaires,
[illegible] Nouvelle-Orléans

TUFTS & HOBART,
[illegible] 29 rue Gravier.

CLYMER, THOMPSON & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
48 rue Tchoupitoulas

PEET & MORTON
[illegible]

ISAAC BRIDGE,
[illegible] Commissionnaire [illegible] 76 rue des Magasins

WORSLEY & FOLMAN,
Marchands Commissionnaires,
75, Tchoupitoulas

CHARLES L. FROST

FRICK & FROST,
Marchands Commissionnaires,
20 rue Poydras

EDWARD DAVIS   EZRA DAVIS
[illegible] No 100, rue du Camp,

JARVIS & ANDREWS
[illegible]

[illegible]

SAMUEL LORY,
[illegible]

FORCADE & Co.
[illegible]

[illegible]

HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

TUFTS & HOBART 29 Gravier

TUFTS & HOBART, 29 Gravier

TUFTS & HOBART, 29 Gravier

FIELD & Co, 50 Vieille Levée

FIELD & Co. 50 Vieille Levée

FIELD & Co, 50 Vieille Levée

[illegible] F & J LACOSTE, 103, Royale

ON trouvera toujours chez le soussigné, à acheter en gros et en détail, les articles suivants:
Salsepareille d'Honduras, très-fraîche,
Do de Vera Cruz, do de
[illegible] les préparations de salsepareille en usage jusqu'à ce jour,
Bitters et peppermint pour les cafés,
Encre à marquer les balles de coton,
Huile d'ours pure et parfumée pour les cheveux, &c
A. A. PEYCHAUD.
29 juin—3   123, rue Royale

BEURRE—18 barillets de l'Ouest, fraîche, en débarquement du steam boat Hannibal, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins

CHANDELLES—450 boîtes blanc de baleine et de suif, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins

EAU DE ROSE, &c—30 boîtes fleur d'orange, de pêche, etc. à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

EPICERIES diverses—Poivre de Cayenne et Sumatra, gingembre, piment, clous de Girofle, de Casse, etc. à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

SALARATUS—30 tierçons, barils et demi-barils, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 6 juin

THE—1000 boîtes thé l'impérial et poudre à canon, young Hyson, Pouchong et Souchong, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 27 mai

MOUTARDE—40 jarres de divers poids, en débarquement du navire Gaston et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins 8 juin

FOIN—400 balles excellent foin de North River, en débarquement de la Barque Genessee à vendre par FOSDICK & BROTH. 74 Camp.

UNE traite de 1100 francs sur Miranda (France), à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée.

SUCRE—400 caisses sucre brun, jaune et blanc, de la Havane, en débarquement, et à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Récemment reçu par le brick Hope, Howes, 55 milliers Cigares Palma-Regalia, Cabanas et Minar, Morejon Regalias, Morejon-Cazadores. [illegible] de Ugues, Rencurel, Diana [illegible], Tres Coronas, Imperiales, Regalias, Canonas, Trabucos, etc., à vendre par E. JOHNS, 30 Gravier.

MOUCHOIRS de soie, noirs—Le soussigné vient de recevoir tout récemment un lot de mouchoirs de soie pour deuil qu'il offre à vendre à son magasin No 21, rue de Canal. 29 jn 3f P. A. HEBRARD.

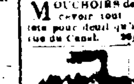
AUX BEAUX CHÊNES VERTS A BELOXI.
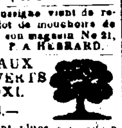
—AVIS.—
DES propos [illegible] malveillants s'étant plus à répandre certains bruits, dans le but de porter préjudice à la prospérité de l'Hotel de Mme Pradat, à Beloxi.
Mme PRADAT croit de son devoir de démentir de tels bruits, et invite les familles qui désireront passer l'été chez elle, à y venir sans crainte; elles pourront juger par la suite que de telles rumeurs qui ne sont accréditées que par [illegible] personnes jalouses [illegible] voir prospérer un Etablissement auquel nul autre ne saurait comparer sous aucun rapport.
26 juin—6

AUX HABITANTS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE—SOIE! SOIE!
LES cultivateurs de cet Etat qui veulent retirer le meilleur parti possible de leur terre et de leurs gens, feront bien le printemps prochain et même en automne de cette année, de planter des boutures de mûriers multicolis, qu'ils trouveront à vendre en ville, les cocons provenant de leur récolte. Afin de leur donner la connaissance nécessaire pour parvenir à faire une bonne récolte, ils trouveront à acheter chez Monsieur Wm. McKeah, libraire encoignure des rues du Camp et Commune, chez Monsieur [illegible], libraire, rue Chartres entre les rues St. Louis et Toulouse, et chez Monsieur Dinn, marchand de graines, encoignure Tchoupitoulas et Commune, un tableau pour l'éducation de vers à soie, par le moyen duquel toute personne un peu intelligente, pourra amener à bien sa récolte de vers à soie.
Ce tableau est absolument indispensable à tout habitant qui voudra essayer une éclosion de vers à soie. Il est écrit en français et en anglais, et ne coûte qu'une piastre. Ce tableau est calculé pour l'éclosion d'une once d'œuf de vers à soie. 28 ju—6

ARTICLES DIVERS
WOOD & SIMMONS, rue des Magasins, No 80, offrent à vendre en débarquement du navire Cincinnati:
[illegible] paniers champagne de la marque renommée de la [illegible]
THE 392 ballots Thé vert et noir, de différentes dimensions, une partie de ce thé est de premier choix
TOILE A VOILE—149 rouleaux toile de Russie et d'Amérique, et coton à voile, différentes largeurs et épaisseurs
EAU DE VIE—0 barils eau-de-vie américaine, 1ère. et 4me preuve
CAFE—CASSE, INDIGO 101 sacs café vieux Java; 600 [illegible] casse, [illegible] indigo de Manille
TABAC—CHANDELLES—46 caisses tabac de la Virginie, manufacturé de Crosby & Howard, 60 caisses blanc de baleine
CORDAGES—11 rouleaux cordages de Manille.
4 caisses, [illegible] une barrique Lanternes de [illegible], 2 caisses Eau du Congrès, [illegible] 3 douz. de bouteilles. 23 jn

CHANGEMENT DE DOMICILE
LE Docteur Citreo a transporté son domicile dans la rue des Ursulines entre Royale et Condé, 70.
Dispensaire [illegible] unique, pour le traitement des maladies des yeux de midi à 1 heure. 7 juin

AVIS
CONFORMEMENT aux instructions du commissaire général du Bureau des Terres en date du 14 mars 1844 et [illegible] le bureau de l'arpenteur général pour le district de la Louisiane sera transféré de Bâton Rouge à Donaldsonville, (Lo) le 15 juillet prochain, et sera ouvert pour la transaction d'affaires, le [illegible] même mois.
F. D. NEWCOMB, Arpenteur général de la Louisiane.
Bâton Rouge, 18 mai 1844. 22 mai

VINAIGRE—200 barils Vinaigre de cidre, à vendre par F. O. HARRISON 57 Tchoupitoulas 31 mai

VIN DE MALAGA—25 barils de 30 g[illegible], en débarquement et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54 Vieille Levée 29 avril

VIN DE COTE—Do Bergasse du Bandol et du Gruas en barriques et demi barriques, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54 Vieille Levée 29 avril

VIN DE BORDEAUX—Un assortiment de vieux vins de différents crus en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54 Vieille Levée 29 avril

FOIN—800 balles foin de New York de première qualité en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54 Vieille Levée. 29 avril

SUCRE brun—10 caisses sucre brun de la Havane, en débarquement du brick T. Street, à vendre par F. LAMPRE, 26 Vieille Levée 21 juin

MIEL de la Havane, en barils et dame-jeannes, à vendre par F. LAMPRE, 26, Vieille Levée 21 juin

INDIGO—4 surons d'excellente qualité, en magasin et à vendre par F. LAMPRE, 26, Vieille Levée 21 juin

CAFE—500 sacs café du vert, de la Havane à vendre par F. LAMPRE, 26, Vieille Levée 21 juin

COTONS en bobines—Assortiment de coton à coudre de Haworth, au [illegible] numéros de 30 et 300 yards, à vendre par FREHN & Co. 31 mai 56 Douane

COTONS, Orrell, en bobines—Quelques caisses de coton à coudre, Orrell, à vendre à des prix réduits, par WM FREHN & Co. 56, Douane. 31 mai

PLOMB de chasse de [illegible] numéros assortis et en quantité à la convenance des acheteurs, à vendre par J. ALBERT, 22 rue St Louis 24 mai

CHAPEAUX de soie, de feutre et de castor, à vendre à bas prix par FROST & Co. 10, Magasins 17 juin

PLOMB DE CHASSE ET EN BARRES—50 barillets plomb de chasse et [illegible] et plomb en barres, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée. 4 juin

MOULINS A SUCRE—Un moulin de seconde main, allant par des chevaux, complet et en bon ordre, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45 Vieille Levée 14 mai

TOILES D'IRLANDE—Les soussignés offrent à vendre par colis un assortiment complet, consistant en: pièces et demi-pièces 4/4, de tous les prix à extra haut, [illegible] damassées en pièces, 6, 7, 8 et 10/4, drap damassé, [illegible] 10/4, étoffes noires et de couleur, pour pantalon, 3/4 et 4/4, treillis de couleur, 3/4, Hollande écrue, Bretagnes [illegible], 3/4 serviettes damassées, 3/4, &c &c. WM. FREHN & Co. 56, Douane. 7 mars

PETITS POIS—500 boîtes et demi-boîtes petits pois de première qualité reçus par le navire Dubin, du Havre, de la marque de Chateau jeune & Bosset de la Rochelle, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co 30 mai 24 Bienville

MARCHANDISES ETRANGERES ET DU PAYS.
DAVID & CHAPUS,
95, rue de Chartres.
REÇU par les derniers arrivages du Havre et du Nord les marchandises ci dessous, pour être vendues à bon marché pour du comptant seulement.
Drap d'été 60 pouces de large, alpine, mousseline, et jaconat imprimé, batiste No. 150, mousseline suisse unie et à fleurs, Organdi, tarlatane Bishop Lawn, mousseline brodée et damassée pour rideaux, mousseline à moustiquaire à carreaux et à raies, jaconat et nansou blanc, articles en [illegible] percale, [illegible] de toutes les qualités, voiles noirs en [illegible], [illegible] gaze de toutes les couleurs, demi-voiles [illegible] et soie noire, dito couleurs fantaisie, [illegible] gants de soie noire pour hommes et pour dames, dito en fil, dito en coton, bretelles gomme élastique, dito communes pour nègres, gants et [illegible] blancs et [illegible] fichus en soie [illegible], mouchoirs madras, dito français, beaux patrons [illegible] rubans satin [illegible] No 1 1/2, 3, 5, 9 et 12, dito en couleurs, chemises françaises et en couleurs, boutons de nacre communs et [illegible] de tous les prix, peignes ivoire à [illegible], dito en corne, épingles communes et [illegible] tous les numéros boutons blancs noirs à 3 trous pour tailleurs, dito pour nègres, dito à capot, aiguilles des premières marques, serviettes damassées, nappes dito blanches et écrues, [illegible] dentelles blanches et noires de toutes les largeurs et de tous les prix, fil noir Marshall et autres qualités, fil bleu [illegible] à coudre première qualité, noire et en couleurs, gros de Suisse noir pour robes 36 pouces, serge noire de soie, [illegible] bordures à mailles, fil en bobines de toutes les marques, un assortiment de bas en coton, en filoselle et en soie, [illegible] de toutes les qualités, indiennes du pays, [illegible] nouveautés, coton blanc 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4, coton écru 4/4 très fin, dito croisé, cotonnade bleue à carreaux, [illegible] toile d'Irlande en pièces et demi pièces, percale noire. Alpaca merinos français, flanelle de toutes les couleurs, [illegible] cachemire, caleçons, coutil à matelas, bourses en soie et en coton, agrafes, capsules, et constamment en magasin un joli assortiment d'articles de Paris

DR. BLANCHARD,
Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses; Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et celle de la Nouvelle-Orléans.
POSE dentiers artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet.
Dirige la seconde dentition des enfants, et corrige la déviation de leurs dents.
Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.
Au moyen du Ciment Plombateur, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée, et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instants plomber hermétiquement quelque dent que ce soit.
L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.
Récemment inventé pour orifier les Dents.
Or gaufré sans aucun alliage, plus malléable et plus parfait que celui que l'on emploie ordinairement.
Nouveau métal fusible (dit Platina) pour plomber les dents
Litho-Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.
Elixir pour raffermir les gencives et consolider les dents vacillantes.
Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.
Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives [illegible].
Opiat au quinine, pour nettoyer et fortifier les dents.
Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre de dessus les dents.
A son cabinet, rue Royale 106, entre St Louis et Conti tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, les dimanches exceptés. Prix modérés.
Aussi—Au magasin rue de Chartres, No 47. mars

MEDECINES FRAICHES et Préparations Chimiques—Les soussignés ont constamment un grand supplément de médecines fraîches et de préparations chimiques, qu'ils offrent aux habitants de la campagne, [illegible] et médecins, aux plus bas prix et à des termes raisonnables. JARVIS & ANDREWS, Droguistes en gros et en détail, 29, Commune, et 7 Canal Row

MARCHANDISES ECRUES du pays—Cotonnades Appleton [illegible], Harrison, Hartford, Merrimack, Lowell Osnaburg, [illegible] Amoskeag, [illegible] à vendre par [illegible] Encoignure Magasins et Gravier

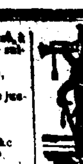
JEUNE GARDE A CHEVAL,
Vous êtes prévenus que la Compagnie montera à cheval jeudi 4 juillet, conformément aux ordres supérieurs, pour célébrer l'anniversaire de l'Indépendance nationale et qu'elle se réunira en grande tenue d'été, habit bleu et pantalon blanc, à 6 1/2 heures du matin, sur la place du Cirque, afin de se rendre à 7 heures précises sur la Place d'Armes.
Par ordre du capitaine. JQUES LEON, Mal des Logis Chef. 29 juin

BATAILLON D'ARTILLERIE
Nlle Orléans, le 20 juin 1844.
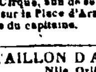
Célébration du 4 juillet, 69me. année de notre Indépendance.
CONFORMEMENT aux ordres qui émanent du quartier général de la Légion de la Louisiane:
Le Bataillon prendra les armes le jeudi, 4 juillet prochain, à 6 1/2 heures du matin.
Grande tenue d'été, réunion à l'arsenal.
La batterie sortira attelée de 2 chevaux par voiture.
Par ordre du major. F. FAUTON, Adjt. Major 22 juin

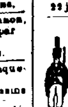
TIRAILLEURS D'ORLEANS.
ORDRE No 19.
Conformément à l'ordre émané du Quartier-Général de la Légion de la Louisiane, la Compagnie prendra les armes le jeudi, 4 juillet prochain.
On se réunira à la salle d'armes à 5 heures précises du matin.
Tenue d'été—équipement complet.
Par ordre du Capitaine, H. TACON,
Le sergent-fourrier: Remplissant par interim les fonctions de Sergent-Major. 26 juin

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
La compañia se reunira el Jueves proximo 4 de julio, a las 5 1/2 de la mañana en punto, en el parage de costumbre, con rigoroso uniforme de verano y armamento completo; para la celebracion de los 69 años de nuestra independencia; segun orden superior.
Nueva Orleans junio 29 1844. JOSE RUIZ DE LA FUENTE, Sargto. Prim. junio 29

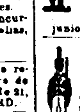
VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA
En cumplimiento a las ordenes emanadas del Cuartel General de la Lejion de la Luisiana, la compania tomará las armas, en el lugar acostumbrado con riguroso uniforme de verano, el jueves 4 del proximo Julio, a las 6 en punto de la mañana, para celebrar el Aniversario de este Glorioso Dia.
De orden del comandante accidental: M. B. MASCARO, Sarjento primero. junio 28

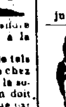
CAZADORES DE ORLEANS
En cumplimiente a las órdenes emanadas del cuartel general de la legion de la Luisiana, debera reunirse la compañia en el sitio acostumbrado el jueves 4 del proximo julio, a las 6 en punto de la mañana, con armamento completo y uniforme de verano.
Nueva Orleans 26 junio 1844. De orden del Capitan, A. RIVAS. Junio 27

QUARTIERS-GENERAUX,
NEUVIEME BRIGADE M. L.
Nlle. Orléans, 29 juin 1844.
ORDRE No 4.
PREMIEREMENT—Les 1er, 2d, 17e, 38e, 39e, 40e et 41e régiments se réuniront pour être inspectés et passés en revue, le lundi 8 de juillet prochain, à 8 heures du matin.
Secondement—La ligne sera formée sur la rue de l'Esplanade, la droite s'appuyant sur la direction de la rue des Remparts.
Troisièmement—Les colonels des régiments feront passer des ordres aux officiers sous leurs commandements, afin qu'ils rassemblent leurs hommes dans leurs limites respectives d'assez bonne heure pour que les régiments puissent être formés et mis en marche de manière à se trouver au lieu de la revue à l'heure indiquée.
Quatrièmement—Les officiers ci-après sont par le présent désignés jusqu'à de nouveaux ordres
Le major P J Gienes, to commander le 38e
Le lieutenant-colonel Moreau commandera le 41e
Le major Wagner continuera à commander le 40e
Cinquièmement—Les officiers en général sont enjoints de faire observer le bon ordre dans leurs rangs, [illegible] discipline rigide conformément à la loi, [illegible] de toute insubordination [illegible] de faire un rapport des délinquants, afin que la loi puisse être mise en force.
Par ordre du colonel WM. T. THOMPSON, commandant la 9me brigade M. L.
N. SINNOTT, Jr., aide de-camp. 29 juin

PREMIERE BRIGADE MILICE DE LA LOUISIANE.
Quartiers-Généraux de Brigade, 9 juin 1844.
ORDRE DE BRIGADE—No. 6
AFIN que le prochain Anniversaire de notre Indépendance Nationale puisse être célébré avec les honneurs militaires d'usage, et en conformité des ordres du commandant du major général de la première division, le Colonel commandant la première brigade de milice de la Louisiane, notifie ce qui suit.
1o Les colonels James H. Dakin et Persifor F. Smith commandant les deux régiments en uniformes de la 1ère brigade, ordonneront à leur régiment respectif de se trouver au rendez-vous ordinaire de leur rassemblement, jeudi matin, 4 juillet, à sept heures en équipement complet et prêt à célébrer le glorieux Anniversaire. Ils y recevront [illegible] ordres subséquents.
2o Le colonel Henry Lathrop, commandant le 45me régiment, fera hisser le Pavillon National sur [illegible], sur le Cercle Tivoli. Le colonel Wm D. [illegible], commandant le 47me régiment, est également chargé de déployer le Pavillon National sur la Place [illegible] et le colonel Smith est chargé d'exécuter la même chose sur la Place Lafayette.
3o Le colonel Persifor F. Smith est chargé par [illegible] d'Artillerie de son régiment, de faire un salut national au [illegible] chacune des places publiques [illegible] Seconde Municipalité au lever du soleil, à midi et au coucher du soleil.
4o. Les officiers et gardes [illegible] dans le plus bref délai, afin qu'ils puissent être soumis à l'examen de l'inspecteur de la division, [illegible] major général pour qu'il n'y ait point de délinquance dans cette occasion.
5o. Le colonel Dakin du 46me régiment; le colonel [illegible] du 48me régiment, le colonel Lathrop du 45me, le colonel Barnes du 44me, le colonel Langdon du 48me sur la rive droite du Mississipi, dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, le colonel Phelps du 3me régiment dans la paroisse de Jefferson, sur la rive gauche du fleuve, le plus ancien capitaine commandant le 4me régiment dans les paroisses St-Charles et St Jean Baptiste, le colonel Loomis du 47me régiment, le major Walker commandant le 49me régiment, [illegible]
6o. Les officiers adopteront pour leurs chevaux les mêmes harnachements que ceux désignés pour les officiers d'état major du régiment.
Par ordre du colonel S. W. OAKEY, Commandant la 1ère Brigade M. L.
NEWTON RICHARDS, Aide de Camp, faisant fonction de Major de Brigade. 21 juin

PREMIERE BRIGADE DE MILICE.
QUARTIERS-GENERAUX M. L. 27 juin 1844.
L'ETAT-MAJOR et les officiers de tous rangs des 1er, 2d, 3me, 47me, 38me, 39me, 40me et 41me régiments [illegible] de la brigade de milice de la Louisiane, sont respectueusement et cordialement invités à se réunir en uniforme [illegible] de la première brigade qui se réunira le QUATRE JUILLET prochain, à sept heures et demie, [illegible] de la Seconde Municipalité rue St Charles, afin de célébrer dignement l'anniversaire de cette glorieuse journée.
Colonel S. W. OAKEY, Commandant la 1re brigade de la milice
NEWTON RICHARDS, Aide-de-camp faisant fonction de major de brigade. 28 ju—3

QUARTIER GENERAL 9me BRIGADE L. M.
Nouvelle-Orléans, 27 juin 1844.
[illegible] No—19.
EN conséquence de l'absence du Brigadier Général G. Leonard il appartient au soussigné Colonel d'ordonner aux officiers de faire les [illegible] pour prendre part à la célébration de l'anniversaire de l'indépendance Nationale. Ils s'assembleront à la Bourse du Négociant, jeudi prochain, 4 juillet, en grand uniforme et à cheval.
Par ordre du Col. Wm. T. THOMPSON, Commandant la 9me. Brigade. N. SINNOTT, Aide de Camp 28 juin

QUARTIER GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Ordre de Brigade, No 5.
Nouvelle-Orléans, 18 juin 1844.
CONFORMEMENT à la lettre [illegible] du quartier général de la première division, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue d'été sur la Place d'Armes, le 4 juillet prochain, à 6 1/2 heures très précises du matin, pour célébrer l'anniversaire de l'Indépendance Nationale.
La Compagnie des Louisiana Fusiliers, capitaine Fiesca se rendra sur la dite place une demi heure avant la revue pour en former les portes et garder les grilles
Le major commandant le bataillon d'Artillerie prendra les mesures nécessaires pour faire exécuter un salut national sur les places publiques des municipalités Nos. 1 et 3, au lever du soleil, à midi et au coucher
Les chefs de corps sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la stricte exécution du présent ordre.
Par ordre du brigadier-général, Commandant la Légion de la Louisiane, NORBERT VIONIE, Aide de camp de service 20 juin

QUARTIER GENERAL.
1ère. Division, M. L.
Nouvelle-Orléans, 15 juin 1844.
ORDRES
1o. Les Corps de volontaires de cette division s'assembleront, à leurs endroits respectifs de revue, jeudi 4me jour de juillet prochain à 7 heures du matin en équipement complet et prêts à célébrer avec tous les honneurs militaires l'Anniversaire de notre Indépendance nationale.
2o. Les Officiers des corps d'Artillerie se prépareront à tirer un salut national au lever du soleil, à midi, et au coucher du soleil, sur les places publiques de la 1ère, 2de, et de la 3me. Municipalité.
3o. Le Brigadier Général commandant la Légion de la Louisiane et le Brigadier Général Horatio Davis, commandant la 1re Brigade sont spécialement chargés de l'exécution de cet ordre, sous leur commandement respectif, et se tiendront prêts à tous ordres ultérieurs émanés du quartier général de la division.
Par ordre du Major Général J. L. LEWIS, Commandant la 1ère Division. CHAS. E. FORSTALL, Aide de Camp. 19 juin—00

PREMIERE BRIGADE M. L.
Quartiers-Généraux, première brigade M. L 24 juin 1844.
ORDRE No 7
POUR donner à tous les officiers de la première brigade de Milice Louisianaise le privilège de parader [illegible] célébration de l'Indépendance Nationale et pour mettre la [illegible] des paroisses St Charles et St Jean Baptiste à même d'organiser complètement le 3me. régiment, le colonel commandant la brigade ordonne:
1o Que les officiers maintenant en service actif se réunissent au bureau du juge de leur paroisse respective et fixent les lieux de rendez-vous [illegible]
2o. [illegible] rive droite du fleuve, deux places de rendez-vous pour chaque paroisse, à partir de la ligne supérieure de la paroisse St Jean Baptiste jusqu'à la ligne inférieure de la paroisse St Charles, formant les compagnies 1 à 4; et sur la rive gauche du fleuve deux autres lieux de réunion pour chaque paroisse, formant les compagnies de 5 à 8; que le No 5 sera borné par la limite supérieure de la paroisse St Jean-Baptiste et le No 8 par la limite inférieure de la paroisse St Charles.
3o. Les compagnies 1 à 4 sur la rive droite du fleuve formeront le 1er bataillon, commandé par un lieutenant-colonel; les compagnies No 5 à 8 sur la rive gauche formeront le 2d. bataillon, commandé par un major. Ces deux bataillons constitueront le 3ème régiment, qui sera commandé par un colonel.
4o. Les officiers ci-dessus désignés tiendront une élection pour nommer aux grades vacants, le jour et aux endroits fixés pour les élections de l'Etat. Ils inviteront tous les citoyens que la loi appelle dans les rangs de la milice, et résidant dans leurs parcours respectifs à voter pour les officiers de compagnie, qui sont un capitaine, un 1er et un 2d lieutenant, afin d'assurer le complément des officiers, lesquels doivent être citoyens des Etats-Unis et résider dans le parcours de leur compagnie.
5o. Le résultat de cette élection devra être rapporté au commandant de la brigade, qui [illegible] un officier d'un grade convenable pour tenir une élection de colonel, lieutenant-colonel et major, à laquelle voteront seulement les officiers des compagnies.
Les officiers sont en outre référés aux ordres de brigade No. 6, du 19 juin.
Par ordre du Col. S. W. OAKEY, commandant la 1ère Brigade M. L.
NEWTON RICHARDS, aide de camp et agissant en qualité de Major de Brigade 26 juin—6

FARINE—600 barils à bord d'un chaland, et 300 en magasin à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 17, Tchoupitoulas. 10 juin

MOUSSELINES à carreaux—Quelques caisses de mousselines à carreaux, de qualité supérieure, à vendre par WM. FREHN & Co. 56, Douane 31 mai

CIDRE DE NEWARK—40 barils cidre de Newark, en débarquement du navire Ohmulgee, excellente qualité, à vendre par GEORGE HARRISON, 57, Tchoupitoulas 31 mai

[illegible] TONNEAUX de [illegible] à vendre:
CORDAGES DE MANILLE et [illegible] grand assortiment, comprenant [illegible]
LIGNES—Pour sondes de bas et hauts-fonds, cordes à cloches et à coulisses de fenêtres, cordes de roues, lignes de lochs, de pêche, de mornes, merlins, Sambroline et houssières, cordes de coton, fil carret, lignes d'alignemens, sangles de lits et autres.
CLOUS COUPÉS—Un grand assortiment des manufactures de Reeves & Whitaker, et de Wareham, de 3 à 30 à la livre.
GRANDS CLOUS—De navires, canots et do. ponts, de 4 1/2 à 9 pouces.
ETOUPE—Faites à la main et à la machine, en ballots de 50 à 100 livres.
CUIVRE—En feuilles de 14 à 32 onces; à chaudronniers, de 30 sur 60 toutes dimensions, à toitures et doublage, rivets, clous et broquettes en cuivre.
FERBLANC—X et commun, étain, fil de fer, plomb en feuilles et zinc.
TOILE A VOILE, OSNABURGS, &c—Toile de Russie assortie; coton de la manufacture de John Colt, [illegible] légers et épais; toile à voile de la marine anglaise, toile à draps de Russie, canevas anglais; toile à voile écossaise, Osnaburgs, Burlaps et Hessians; toiles à sacs; sacs en pitre, grands et petits, en rouleaux et en ballots; sacs à café et à blé.
TOILE EN PITRE—Américaine et des Indes, très forte. CORDES D'EMBALLAGE.
FICELLES—A voile et à emballage, de coton et de chanvre, excellente qualité; fil à selles, patenté, de 7 à 9 livres.
PEINTURES, &c—Blanc de plomb, manufacture de l'Union, à New York, &c et à l'huile, de diverses qualités et en paquets différentes grandeurs; peinture noire, verte et jaune en barrillets, gris de Paris et vert de gris en boîte de fer blanc, bleu de Prusse, vermillon et chrome jaune de la Chine; ocre jaune et rouge de Venise, en barriques; rouge de plomb et litharge, en barrillets de 100 livres; cobalt, bleu, vert et noir; terra de Sienne, par 10 livres; mastic, blanc de plomb, craie et noir de fumée en barils, térébenthine vernis pour enseignes, feuilles d'or et émeri; pinceaux de toutes dimensions; pinceaux de pots de chambre; brosse à fourbir etc etc
HUILE, VERNIS, etc.—Esprit de térébenthine, en barils enduits à la colle forte; vernis copal brillant, vernis à meubles et à voitures, et japan.
ANCRES et CHAINES—Un grand assortiment
ARTICLES DIVERS—[illegible] de navires et de canots, cuivre à [illegible] et cuivre à pompes, [illegible], colle forte en barils; drilles; mèches de lampes, [illegible] de 14 livres, papiers à doublures, clous à doublage, en fer et de composition. 7 juin—30

REÇU—par les derniers arrivages et à vendre par Lelièvre, encoignure Royale et St Anne
Grand dictionnaire Anglais Français et Français Anglais par Fleming et Tibbins, complet 2 vol in 4o
Cours d'histoire par Lebas,
Leçons d'histoire par Barbéret
L'Orateur par [illegible]
Manuel des conjugaisons par Bescherelle.
Moniteur des dates.
Morale merveilleuse (illustrée)
Grammaires françaises et dictionnaires des meilleurs auteurs,
Grammaires, exercices etc pour l'étude de la langue Anglaise.
Grammaire Allemande Anglaise.
Dictionnaire do do
Dictionnaire encyclopédique usuel.
Dictionnaire des ménages recueil des recettes utiles
Un million de faits, aide-mémoire universel
Grandes cartes géographiques, morales, pour les classes.
Principes de dessins, têtes, paysages, fleurs.
Etuis de mathématiques,
Couleurs en boîtes
Livres de prières et de piété de toutes reliures.
[illegible] genre nouveau, [illegible]
Articles de fantaisie et fournitures de classe etc 14 juin

VICTOR HEBERT, Libraire, marchand de papier peint et de fournitures de bureaux, 149, rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis, vient de recevoir par le navire Alesto, du Havre, les ouvrages suivants:
Fleming et Tibbins—Le grand Dictionnaire Royal français et anglais et 2 vols grand in 4o.;
Bourdon—Algèbre, nouvelle édition, 1 vol.
Salva—Grammaire espagnole
Mystères de Paris illustrés,
Demandre—Dictionnaire d'éducation.
Ride—Esclavage et liberté
Thiers—Révolution française, nouvelle édition.
Leroux—De l'humanité
D'Aubigné—Réformation
Chants et chansons populaires
Paul de Kock—Oeuvres [illegible] vols
Thierry—Conquête de l'Angleterre, 4 vols grands in 8o, [illegible] 12 ju—6

REÇU, par les navire Nashville et Alesto du Havre:
6 malles mouchoirs Madras qualité supérieure,
8 caisses bas blancs et écrus,
2 caisses [illegible]
1 caisse [illegible]
1 caisse [illegible] à rideaux,
4 balles cotonnade française supérieure,
100 caisses ratafia de cerises,
16 caisses fruits à l'eau-de-vie,
A vendre par H. DE GOER & RIFFLARD 11 juin

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Créole, capitaine [illegible], Champagne en bouteilles et demi bouteilles, de Marey & Co., [illegible] NUMA LACOSTE, 104, rue Royale

A VENDRE—En débarquement du navire [illegible], 40 [illegible] caisses eau de vie de la marque [illegible] de La Rochelle. C. DUFOUR, 11 rue Conti 25 juin

VIN DE BORDEAUX—172 barriques Vin de table, en débarquement de la barque [illegible] Brothers, à vendre par FIELD & Co, 50, Vieille Levée. 25 juin

HUILE de baleine—1000 gallons huile raffinée, [illegible] barils huile de [illegible] à vendre par FIELD & Co 50 Vieille Levée

FARINE—[illegible] barils farine supérieure [illegible] à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN 44 Poydras 25 juin

WHISKEY—50 barils de Cincinnati [illegible] à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN 44 Poydras

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre, à des prix très réduits [illegible] FRICK & FROST, 20, Poydras

BEURRE—60 [illegible] à vendre, en débarquement du steamboat [illegible] FRICK & FROST 20 Poydras

PORC—450 barils porc prime, mess et [illegible] à vendre par FRICK & FROST, 20 Poydras

BŒUF et graisse—[illegible] FRICK & FROST, 20 Poydras

LES soussignés ont actuellement en main et offrent à vendre, à des termes accommodants, les articles [illegible] FRICK & FROST 20 Poydras

NOUVEAU RESTAURANT.
LE SIEUR LESTRADE restaurateur français a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir [illegible] LESTRADE. 27 juin—3

REÇU par les derniers arrivages et à vendre au magasin de comestibles, rue [illegible] No 15 [illegible] les articles suivants, aux prix modérés:
600 Fromages tête de mort,
20 do Gruyère, Neufchatel,
[illegible]
300 do petits pois,
1000 [illegible] sardines à l'huile,
[illegible]
5 [illegible] de bouillon gras,
25 do Julienne,
50 do saumon en tranches,
300 bouteilles fruits assortis dans leur jus,
400 [illegible] liqueurs [illegible] et Lecoultre,
500 do absinthe Suisse,
5 paniers champagne supérieur, Champignons [illegible] Saucissons de Lyon et [illegible] Marseilles.
Un assortiment de vins tels que Vin de Hock, Madère, Porto, Chery, Bourgogne, Volnay, Chambertin, vins de Bordeaux, Château Lafitte, Château Margaux, [illegible] etc etc. Vins blancs; vieux Barsac et Haut Sauterne, confitures et [illegible] de France et de la Havane assorties, prunes d'Ente, [illegible] de toutes dimensions 27 juin

IL été volé hier matin, entre 9 et 10 heures, au marché aux Légumes, une petite boîte en bois de palissandre, contenant divers objets à ouvrages pour Dames ainsi quelques bijoux tels que colliers en corail, bracelets au jais, Epingles à cheveux, dito, 2 Dés en or, Epinglette dito, quelques coupons de dentelle, divers papiers, etc
Une récompense libérale sera accordée à la personne qui voudra remettre des renseignements sur les dits objets en s'adressant 95, rue de Chartres, chez DAVID & CHAPUS 27 ju—6

EN débarquement du navire [illegible] de Liverpool
[illegible]
SMITH BRYAN, 20, Douane. 27 juin

PORTER ET AILE—En débarquement du nav. Frankfield, de Liverpool, 30 barriques porter de Londres en quarts, [illegible] à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane 27 juin

SUCRE—10 caisses sucre brun de la Havane, en débarquement [illegible], à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée 27 juin

CIGARES de la Havane—Regalias, Impériales, Trabucos, Canones, Cazadores, etc., à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée 27 juin

BLANC DE PLOMB—En débarquement du navire Arkansas, un envoi de blanc de plomb des compagnies de New York et Williamsburg, de toutes grandeurs à qualités. ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 7 juin

COFFRES FORTS—Pour steamboats, améliorés par Wilder, et de la patente de Salamandre; [illegible] à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins 7 juin

GENIEVRE de Hollande—De marques favorites, à vendre par SCHMIDT & Co. 25 Bienville 27 ja

GUIGNOLET D'ANGERS—à vendre par AUGUSTE MOLIER 90 St Louis. 27 juin—6

Pension Française.
No. 57, Broadway, (corner Exchange Place,) New York.
CET établissement connu jusqu'à ce jour sous le nom de Hotel Français, est aujourd'hui dirigé par Madame MONDON; la maison meublée à neuf, repeinte et complètement refondue, est prête à recevoir les voyageurs, [illegible] sera tenue avec la propreté la plus recherchée. On y parle anglais, espagnol et français.
La table est française—les vins de première qualité.
New York, 1er. mai 1844. 22 juin—1m

SUCRE Raffiné de Boston—500 ballots sucre raffiné doublement, brisé et en poudre;
CAFE—100 sacs Java, vieux gouvernement;
THE—1500 boîtes thé poudre à canon, impérial, Y Hyson et Pouchong;
CHANDELLES—450 caisses blanc de baleine;
SAVON—500 caisses de Boston et Cincinnati;
CLOUS—700 barils, Boston.
AMIDON—100 caisses de Boston et Cincinnati;
SALERATUS—40 barriques de Boston, 1ère qualité;
MAQUEREAUX—200 caques No 1 et 2;
SAUMON—100 caques No 1;
MORUE—25 tambours morue fraiche;
GENIEVRE—40 pipes Hollande pure;
100 caisses Chocolat; 200 milliers Cigares, imitation Principe; 100 paniers Huile d'Olive
30 barils Couperose. 20 do Huile de baleine
NORCROSS & FOSDICK 40 Gravier 14 juin

BOTTES, Souliers, Brodequins—2000 caisses en magasin, formant un assortiment complet de marchandises fraîches, à vendre par R. O. HOBBS, 13 Douane 24 juin

TABAC—10 [illegible] tabac en [illegible] à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

BŒUF—100 barils bœuf [illegible] à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN 44 Poydras

JAMBONS—[illegible] de Cincinnati, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

[illegible] LYCEE D'ORLEANS, (Rue de l'Esplanade.)
CETTE INSTITUTION, fondée en [illegible] sous la régie de Messieurs MAUVOYER, EVERETT et WYNDHAM, Anciens Professeurs du Collège Jefferson.
Le corps enseignant du Lycée se compose des professeurs dont les noms suivent:
MM. Mauvoyer, professeur de grec, de latin, et de français.
Everett, professeur d'anglais et d'histoire
Wyndham professeur de grec, de latin et d'anglais.
[illegible] professeur de mathématiques
[illegible] professeur d'espagnol et de tenue des livres
[illegible] professeur de français.
[illegible] professeur de musique.
[illegible] professeur de dessin
[illegible] professeur de danse.
Les Directeurs du Lycée se sont adjoint des maitres d'études en nombre suffisant pour le maintien de la discipline
Les pères de famille pourront se procurer les *Statuts et Règlements* chez les libraires [illegible], Ste Rose Delaunay, Morel, Hebert et Le lièvre, ou rue de l'Esplanade [illegible] qui contient le cours d'études et les règles de discipline, ainsi que les conditions, les références, etc etc. 6 juin—3m

INSTITUTION BOYER,
RUE CONTI, ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.
CET ETABLISSEMENT, où les élèves reçoivent une direction unique et constamment la même, sous la surveillance et par les soins de son fondateur, continue à jouir de la faveur dont il jouit. Les progrès des jeunes élèves y sont remarquables, et chaque année le présente aux examens des sujets distingués qui deviennent bien [illegible] hommes utiles et éclairés. Les cours y sont toujours [illegible], selon le gré des parents, une instruction élémentaire ou classique. Les mathématiques cette branche si essentielle de toute éducation pratique, y est toujours l'objet des soins les plus attentifs.
L'Institut Boyer peut encore recevoir quelques pensionnaires; elle a un dortoir vaste et bien aéré, tout bien disposé pour la saison où nous entrons.
S'adresser pour les conditions, à M. BOYER, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne 13 juin—1a

INSTITUTION GARREAU.
JUSQU'ICI une classe de la société a eu à se plaindre de la difficulté, ou pour ainsi dire de l'impossibilité de procurer à ses enfants une éducation aussi complète qu'elle l'eût désirée. Les pères de famille devront donc voir avec plaisir un établissement où ils pourront placer leurs enfants [illegible]
M et Mme Garreau viennent de l'ouvrir dans la rue des Remparts, entre Ste Anne et Dumaine, une maison d'éducation pour les deux sexes. [illegible] satisfaire à toutes les exigences.
Le français, l'Anglais, l'Histoire, la Géographie, [illegible] Des professeurs d'un mérite reconnu sont attachés à l'établissement.
La musique, la danse et l'escrime seront enseignées à ceux qui le désireront. Tous les ouvrages manuels qui forment une partie essentielle de l'éducation d'une jeune demoiselle seront enseignés par Mme Garreau elle-même.
On sera reçu aussi dans l'établissement, des pensionnaires et des demi pensionnaires.
Pour les conditions et les références, voir le prospectus chez M. Lelièvre, libraire. 21 juin—1m

COLLEGE DE MANDEVILLE.
LE Directeur de cette institution invite les parents et tuteurs à porter leur attention sur cet établissement récemment ouvert à MANDEVILLE, sur le Lac Pontchartrain.
Mandeville est situé dans la paroisse St Tammany à deux heures de distance de la Nouvelle-Orléans, [illegible] de l'épidémie, assis au bord d'un lac dont les brises le rafraîchissent sans cesse et dont les eaux servent aux exercices de bains aux élèves, loin d'une grande ville [illegible] et des distractions de tous genres [illegible] le collège de Mandeville [illegible]
Les professeurs sont [illegible]
LEWIS ELKIN, principal du High-School [illegible]
Dr. DUNCAN MACAULY, professeur [illegible] grec et anglais.
J. C. POIRIER ex professeur aux collèges de Lyon et Juilly, professeur de latin, de grec et français.
FELIX PERRIN de Paris, professeur de français et d'histoire.
ZENON GORA, professeur [illegible]
FRANCIS GONZALES, professeur d'espagnol.
T. HAGELUND professeur de musique vocale et instrumentale.
Mme. MACAULY est chargée du soin de la table.
Mme POIRIER [illegible] de la lingerie
M. F. COQUILLON, est l'économe du collège.
Mr A. BAUDOUIN, No 302, rue Bourbon, est l'agent du collège à la Nouvelle Orléans et fournira tous les renseignements.
Références:
Son Excellence, le Gouverneur A. Mouton.
L'Hon. F. X. Martin L. L. V. Juge de la Cour Suprême
L'Hon. Isaac T. Preston, Avocat-Général
[illegible] Manuel White, Esq.
[illegible]
A. Hennen, Esq.
[illegible] Jérôme Bayon, Esq.
L. Lesassier, Esq.
[illegible]
W. [illegible] Duplessis 28 mai—10m

TEINTURE ET NETTOYAGE GENERAL
AVIS—MM MONDELET [illegible]
[illegible]

A VENDRE, par le soussigné [illegible] du navire Nashville, du havre: [illegible] Epingles [illegible]
[illegible] TALABON FRERES, 13 Conti

VIN ROUGE—[illegible] barriques vin rouge [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE, 38 Chartres 17 juin

VIN blanc—20 [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE [illegible] 17 juin

VINS en caisses [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE [illegible] 17 juin

ABSYNTHE—30 caisses Absynthe, qualité supérieure, Suisse, à vendre par LOISON & SILVESTRE 38 rue de Chartres 17 juin

LIQUEURS—60 caisses Liqueurs assorties [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE, 38 rue de Chartres 17 juin

EN DEBARQUEMENT—Les soussignés offrent en vente en débarquement du [illegible] Bordeaux, [illegible] caisses vin [illegible] Château Margaux, Gruau Larose, Haut Brion, [illegible] 30 barriques vin rouge Montferrand; 27 1/2 barriques vin blanc de choix. LOISON & SILVESTRE, 38 rue de Chartres 17 juin

FROMAGES et SARDINES—10 fromages de Gruyère frais et en bon ordre, 1000 barils Sardines à l'huile en boîtes et en caisses, 20 caisses Macaroni et Vermicelle; 10 do Pâtes assorties, 151 paniers huile de Piagnola en grandes et demi bouteilles, [illegible] caisses Prunes Sèches, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 38 Chartres 17 juin

SAVON de Marseille—20 caisses savon de Marseille, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 38 Chartres 7 juin

FROMAGES et Sardines—16 fromages de Gruyère frais et en bon ordre, 1000 boîtes et demi boîtes Sardines à l'huile, 30 caisses Macaroni et Vermicelle, [illegible] paniers huile de Piagnola, en bouteilles, 60 caisses prunes sèches, 20 caisses absynthe suisse à vendre par LOISON & SILVESTRE 38 Chartres

A VENDRE en débarquement—Les soussignés [illegible] Bordeaux [illegible] vin rouge, bouteilles [illegible] Larose et Haut Brion [illegible] vin blanc de choix. LOISON & SILVESTRE

LISTADOS—100 pièces listados [illegible] 40 douzaines chaussettes coton et fil blanc et écru, 20 douz. bas de femmes blancs, bleus et gris, 60 douz. bas et chaussettes pour enfants, 20 pièces coutil de fil [illegible] convenable pour confection d'habillements d'été à vendre par LOISON & SILVESTRE, 38 Chartres 20 m

COUTIL—30 pièces Coutil pour pantalons et habits, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 38, Chartres 20 m

HABILLEMENTS D'ETE—Habits, [illegible] Paletots en gingas, Gilets [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE 38 Chartres 20 m

VINS—42 barriques Vin rouge Montferrand, 15 barriques do de St Julien première qualité, 25 demi barriques Vin blanc de choix, 400 caisses Vins de divers crus qualité supérieure, en bouteilles et demi bouteilles; 100 caisses Absynthe Suisse, 50 do Liqueurs assorties, Kirch, &c, 10 do Curaçao, arrivant de Bordeaux et à vendre par LOISON & SILVESTRE 38 rue Chartres 30 mai

FROMAGES de Gruyère et Sardines à l'huile—16 fromages de Gruyère, 1re. qualité et frais; 1000 boîtes et 1/2 boîtes Sardines à l'huile fraîches et de 1re qualité; 25 caisses Macaroni et Vermicelli, 10 caisses Pâtes; 150 paniers Huile de Piagnol en bouteilles et demi do., 60 caisses Prunes mirabelles et reine Claude à l'eau de vie, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 38, Chartres.

WHISKEY—200 barils rectifié à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 48 Tchoupitoulas 20 juin

PORC Prime, à l'entrepôt d'inspection [illegible] à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 48 Tchoupitoulas 20 juin

SUCRE—27 caisses sucre brun, en débarquement du brick T. Street, de la Havane, à vendre par E. TROISGROS 26, Vieille Levée 19 juin

CIGARES—[illegible] caisses de la Havane, en débarquement du brick T. Street, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée 19 juin

CIGARES DE LA HAVANE—Le soussigné vient de recevoir et tient en magasin un assortiment général des marques de choix. J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée 19 juin

SUCRE de la Havane—11 caisses, blanc, jaune et brun, en débarquement de la goélette Lydia, à vendre par L. CANTIN, 46 Gravier 17 juin

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN, 46 Gravier 17 juin

CAFE—400 sacs excellent Havane vert, à vendre par L. CANTIN, 46 Gravier 17 juin

[illegible]

AMUSEMENTS.
AVIS AU PUBLIC.
Le SIEUR RAGUSA a l'honneur de prévenir les amateurs des beaux arts [illegible] il la divisera en différentes parties qui seront visibles tous les huit jours.

GRAND PANORAMA, OU THEATRE DU MONDE.
Quatrième et dernière Exposition
Le terrible incendie du Kremlin à Moscou
L'assaut de Constantine en Afrique.
Prague, ville capitale de la Bohème.
La place de la Préfecture à Nancy
La ville d'Avignon.
Le quai de fleurs à Caen, en Normandie.
La cour des Tuileries au moment où Napoléon passe ses troupes en revue
Les ruines du Couvent Ste. Cécile, à Rome.
L'île de Chypre
Cordova en Espagne.
Venise en Italie.
Le pont magnifique et la ville de Bordeaux
Tunis, ville capitale de la Barbarie.
L'Arsenal et fonderies de St. Pétersburg.
Le cimetière du père Lachaise.
Le pont de vieille Brioude département de Haute-Loire, (France)
Le propriétaire ose espérer que ce spectacle, vraiment digne de l'attention des amateurs, recevra le patronage du public.
Exposition ouverte de 10 heures du matin à 10 heures du soir, au No. 48, rue Royale, entre les rues de la Douane et Bienville.
Le Directeur voulant mettre ses prix à la portée de tout le monde, a fixé l'entrée générale à 25 CENTS. Enfants moitié prix. 22 juin—6

THEATRE DES VARIÉTÉS,
Rue Dauphine, entre Saint Louis et Toulouse.
CE SOIR, LUNDI, 1er JUILLET, 1844.
MAGNETISME!!!
MR. DE BONNEVILLE a l'honneur d'annoncer qu'il va délivrer un cours de séances Magnétiques Au Théâtre des Variétés.
La première séance aura lieu Lundi 1er juillet, 1844, et aura pour objet de démontrer la méthode de Magnétiser avec le plus grand succès.
LES EXPERIENCES
Seront faites sur des personnes connues, et seront aussi AMUSANTES QU'ORIGINALES.
LE SOMNAMBULISME!
Sera expliqué et les effets les plus curieux seront développés pour prouver la vérité du Magnétisme.
Admission, [illegible] 50 cents.
On commencera à 8 heures précises.

AVIS.
BUREAU DE L'ABEILLE, Rue de Chartres, No 81.
L'ECHO des FEUILLETONS,
Journal Littéraire,
PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS.
LES écrivains les plus illustres concourent à la rédaction de ce journal. MM de Balzac, J. Janin, E. Sue, A. Dumas, F. Soulié, [illegible] de Bernard, etc etc, c'est nommer l'élite de la littérature française. Le choix des articles est fait avec le plus grand soin et sévérité. Chaque livraison est illustrée d'une gravure exécutée par les meilleurs artistes Anglais
Les 12 livraisons forment la matière de 14 vol. in 8o ordinaires
Les années 1841, 1842 et 1843 sont déjà en vente
Prix de chaque année, 1 vo. broché, $4, reliure simple $4; reliure de luxe, $5.
Prix de l'abonnement $3 par an, 12 livraisons brochées.

LE JOURNAL DES JOURNAUX,
REVUE LITTERAIRE.
Paraissant le 1er de chaque mois.
Publié par les mêmes éditeurs. [illegible] est le complément de l'Echo des Feuilletons. [illegible]
Prix de l'abonnement $3 par an, 12 livraisons brochées.
LES MYSTÈRES DE PARIS, [illegible] édition [illegible] $10
LES FEMMES DE SHAKESPEARE, collection de 46 portraits exécutés par les premiers artistes de Londres Prix $1
S'adresser à M DE LA PLACE, Directeur, le matin de 8 heures à 7 heures [illegible] AU BUREAU DE L'ABEILLE, rue de Chartres No 81 31 mai

L'ECHO DES FEUILLETONS,
8me. LIVRAISON.
M. DE LA PLACE s'empresse de [illegible] à ses nombreux abonnés [illegible]

B. O. VIGNAUD,
No. 41, rue de Chartres
VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Nord [illegible] un bel assortiment [illegible]

FARINE—[illegible] à vendre par NEVILLE & Co, [illegible] Tchoupitoulas

FARINE—30 barils farine [illegible] à vendre par NEVILLE & Co [illegible] Vieille Levée

[illegible] MERLE, BEYLLE & Co, 45 Vieille Levée

LARD—[illegible] CLYMER, THOMPSON & Co. 48 Tchoupitoulas

[illegible] CLYMER, THOMPSON & Co.

GENIEVRE—[illegible] CLYMER, THOMPSON & Co.

[illegible]

VINS [illegible] Bourgogne [illegible] DAN QUEYROUZE & Co.

EAU-DE-VIE Cognac [illegible] DAN QUEYROUZE & Co.

EN débarquement [illegible] DAN QUEYROUZE & Co.

VIN [illegible] DAN QUEYROUZE & Co.

VINAIGRE [illegible]
102 barriques vin rouge
[illegible]

EN débarquement [illegible] Venant de Bordeaux [illegible] 1000 caisses Vin [illegible] 30 barriques Vin rouge Montferrand [illegible] CHS. DUFOUR, 11 Conti

EN débarquement du navire Bordeaux Packet et à vendre par le soussigné: 40 barriques vin rouge St Julien et St Estèphe, 20 demi barriques vin rouge St Julien et St Estèphe, 16 caisses [illegible] CHS. DUFOUR 11 Conti

EN DEBARQUEMENT [illegible] CHS. DUFOUR, 11 Conti 29 mai

ROUES DE DILIGENCES—paires de roues avec essieux, chaînes, &c., à vendre par W. EMERSON & Co 135, Tchoupitoulas

VIN de Marseille, à vendre par O. H. MESSEGUARS 24 Vieille Levée

TAFIA [illegible] BOUTIN, GALLY & Co, 68 Royale

CAFE de la Havane, à vendre par O. H. MESSEGUARS 24 Vieille Levée

SUCRE de la Havane [illegible] O. H. MESSEGUARS 24 Vieille Levée

TABAC de la Havane à vendre par O. H. MESSEGUARS, 24 Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné:
107 barriques Vin rouge Montferrand, St Emilion, St Estèphe, Médoc, St Julien Médoc, [illegible] Haut Brion Château Margaux et Château Lafitte,
87 tierçons Vin rouge St Emilion, St Julien Médoc et Château Margaux,
150 tierçons Vin blanc Sauterne, Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac;
24 tierçons Vinaigre clarifié de Bordeaux,
400 caisses Vin rouge St Emilion, St Julien Médoc et Château Margaux;
200 caisses Vin blanc Sauterne, Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac;
200 caisses Liqueurs assorties, Curaçao, Marasquin, [illegible] Kirsch, Absinthe, Danzick, [illegible] Vin de Vermuth, Torino, et Prunes à l'eau de vie;
200 paniers Anisette [illegible]
100 paniers Huile d'olive [illegible]
[illegible]
26 Fromages [illegible] Gruyère;
200 milliers Bouchons [illegible]
NUMA LACOSTE, 103 rue Royale

VINS ET EAU DE VIE:
EN vente en débarquement du navire St-Andrews, venant de Bordeaux.
100 barriques vin rouge Montferrand, 1842, 20 do do de St. Julien, 1839, 40 do do Pauillac, 1837, 20 [illegible] Château-Latour 1837, 20 do do Château Léoville 1837, 100 [illegible] de J. J. Dupuy.
EUG ROCHEREAU & Co 105, Royale

CAFE 300 sacs Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis.

SUCRE—122 caisses [illegible] blanc, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis.

TABAC—140 ballots de Cube, capes et tripes, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St Louis

CIGARES—Regalia Imperiales, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St Louis.

SEL—[illegible] sacs Liverpool à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St Louis.

BLE—311 sacs excellent blé de l'Illinois, en débarquement du J. M. White, à vendre par FRICK & FROST, 20, Poydras.

FEVES BLANCHES—30 barils bonnes fèves, à vendre par FRICK & FROST 20 Poydras

SAINDOUX—[illegible] à vendre par FRICK & FROST, 20, Poydras

BEURRE—50 barillets beurre de l'Ouest, venant d'arriver et à vendre à bas prix par FRICK & FROST, 20, Poydras

JAMBONS—80 boucauts jambons et plats côtés, 40 do avec les côtés, article supérieur; 300 jambons sous enveloppe, supérieurs, à vendre par FRICK & FROST, 20, Poydras

BŒUF ET PORC—300 barils porc de différentes qualités; 50 barils bœuf prime, et 50 do bœuf maigre, à vendre par FRICK & FROST, 20, Poydras

CORDES DE MANILLE—Dimensions assorties, à vendre par TUFTS & HOBART, 29 Gravier

VENTES JUDICIAIRES.
PAR LES SHERIFS.
Lundi 1er juillet, à midi, à la Bourse de Cité, par D. Augustin, un îlet de terre au faubourg [illegible], borné à la rue de l'Union, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Mardi 2 juillet, à midi, à la Bourse de Cité, par E. La Sère, deux lots de terre avec les améliorations qui sont dessus, situés dans l'îlet borné par les rues [illegible], Suzette, Nouvelle Levée et [illegible], au faubourg Delord—Conditions, comptant.
Mardi 2 juillet, à midi, à la Bourse de Cité, par E. La Sère, un lot de terre au faubourg Delord dans l'îlet compris dans les rues Suzette, Benjamin, Nouvelle Levée et Tchoupitoulas faisant face à la rue Benjamin, ensemble avec les bâtisses qui sont dessus—Conditions, comptant.
Mercredi 3 juillet, à 10 heures du matin, sur la place St Antoine, par Louis La Sère, deux chevaux et un dray.—Conditions, comptant
Mercredi 3 juillet, à midi, à la Bourse de Cité, par Sidney Lewis, un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé rue Julia, entre les rues du Camp et St Charles; un autre lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Soulet, encoignure des rues Nayade et Erato—Conditions, comptant.
Vendredi 5 juillet, à midi, à la Bourse de Cité, par S. Lewis, un lot de terre dans le fond de cette ville, dont l'un fait face à la rue Jackson et l'autre aux rues Jackson et Roman, quatre lots au faubourg Washington et sur l'arrière de la presse à coton, avec les bâtisses qui existent dessus, [illegible] une mulâtresse de 10 ans, un mulâtre de 4 ans, un griffe de 6 et une négritte de 3 ans—Conditions, comptant
Vendredi 5 juillet, à midi, à la Bourse de Cité, par D. Augustin—un legs fait par Nicolas Girod, de $ 6,000 sur lesquelles $1,600 ont été payées. Conditions, comptant.
Samedi 6 juillet, à midi, à l'Arcade de Banks, par S. Lewis, huit lots de terre dans la seconde municipalité, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, St Pierre et St Paul—Conditions à douze mois de crédit
Lundi 8 juillet, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, par E. La Sère, quatre nègres de 40, 30, 28 et 27 ans Conditions, comptant
Lundi 8 juillet, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, par E. La Sère—Les esclaves suivants, Eliza de 25 ans son fils de 3 ans, et John Hunter de 18 ans. Conditions, comptant
Lundi 8 juillet, à midi, à la Bourse de Cité, par S. Lewis un lot de terre au faubourg Ste Marie, à l'encoignure des rues Gravier et St Charles avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus—Conditions, comptant.
Lundi 8 juillet, à midi, à la Bourse de Cité, par D. Augustin un terrain au faubourg Marigny, [illegible], entre les rues Esplanade et Française, avec la maison en briques à deux étages, etc., qui s'y trouvent—Conditions, comptant
Lundi 8 juillet, à midi, à la Bourse de Cité, par S. Lewis, [illegible]
Mardi 9 juillet, à midi, à la Bourse de Cité, par S. Lewis, [illegible] faubourg Jackson [illegible]
Mardi 9 juillet, à midi, à la Bourse de Cité, par S. Lewis, un lot de terre [illegible] Esplanade et Bagatelle, avec la maison et [illegible]—Conditions, comptant
Mercredi 10 juillet, à midi, à la Bourse de Cité, par D. Augustin, un terrain au faubourg [illegible]
[illegible]
Jeudi 11 juillet, à midi, à la Bourse de Cité, par [illegible] une portion de terre située au faubourg [illegible] compris entre les rues Columbus, Lafayette, Robertson et Villeré, faisant face à la rue Columbus, avec toutes les améliorations qui sont dessus—Conditions, comptant.
Mercredi 17 juillet, à midi, à la Bourse St Louis, par D. Augustin: un lot de terre situé rue Bourbon, entre les rues Toulouse et St. Pierre, ensemble toutes les bâtisses, [illegible] et 115 actions de [illegible] de la Banque [illegible]
[illegible]
Mercredi 17 juillet, à midi, à la Bourse de Cité, par D. A[illegible]
[illegible]

PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS
Mercredi 3 juillet, à midi, à la Bourse de Cité par le Registre et provenant de la succession [illegible]
[illegible]

PAR LES ENCANTEURS.
Lundi 1er juillet, à midi, à la Bourse de Cité par [illegible] provenant de la succession [illegible]
Samedi 13 juillet, à midi, à l'Arcade de Banks, par J. A. Beard & co. [illegible] trois lots [illegible] dans l'îlet borné par les rues du Camp, Girod, St. Mary et Lafayette, dans la seconde municipalité. Conditions comptant.
Samedi 13 juillet, à midi, à l'Arcade de Banks, par [illegible] provenant de la succession [illegible]
Jeudi 18 juillet, à la Bourse de Cité, à midi, par Fernandez & [illegible], en vertu d'un ordre de la cour [illegible] provenant de la succession A. W. Pichot [illegible] les Remparts, entre [illegible]

PAR LE MARSHAL.
Vendredi 26 juillet, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, par le Marshall, quatorze lots de terre dans le faubourg [illegible], dans l'îlet compris [illegible] rues Nouvelle Levée, Front, Race et Robin, [illegible] les améliorations qui s'y trouvent—Conditions, comptant.

DEUX PANTHERES
MALE ET FEMELLE
A VENDRE—Deux Panthères [illegible] Ces panthères [illegible] et seront vendues à un prix [illegible] propriétaire [illegible] Arkansas et ne sont âgées que d'un an. [illegible] 25 juin—6

SANGSUES.
VINGT DEUX MILLIERS SANGSUES Hongroises de premier qualité arrivées par le navire Louis quatorze, à vendre [illegible] au GRAND [illegible] No 36 encoignure [illegible] Royale.
Les pharmaciens, les habitans de la campagne [illegible]
[illegible] SEIZE MILLIERS [illegible]
J. P. [illegible]

SANGSUES.
REÇU par le Louis XIV, un grand et superbe assortiment de Sangsues Espagnoles [illegible] à vendre depuis CINQ jusqu'à VINGT [illegible]
Les pharmaciens, les habitants et marchands de la campagne, [illegible]
17 mai RENAUD PETIT BIEN.

SANGSUES.
LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, un nouvel approvisionnement de toutes sortes de SANGSUES européennes, telles qu'on n'en a jamais importé avant, et qu'il offre au public à son dépôt No. 187, rue de Chartres.
J. B. RUSCONI.
N. B. Les médecins et autres, sont priés de venir examiner ces sangsues et dire s'il en ont vu de si belles dans ce pays.

BOIS DE CONSTRUCTION
ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETÉ.
CONSTAMMENT en mains au moulin de [illegible]

REÇU par les derniers arrivages, et en débarquement du navire Louis XIV.
Chez F. & J. LACOSTE, 103 ROYALE
Schalls filet cordonnet [illegible] assortis filet en pièces, mouchoirs [illegible]
[illegible]
Gants en soie noire, blanc et [illegible]
Mérinos, drap [illegible] d'été et serge, diverses qualités, [illegible]
[illegible]

VENTES DE CE JOUR.
PAR FERNANDEZ & [illegible]
LUNDI prochain, 1er juillet, à 10 heures A. M. il sera vendu au pied de la rue [illegible] en débarquement de la goélette [illegible], par ordre du major [illegible] Quartier maître des Etats-Unis et pour compte des Etats-Unis, [illegible] livres vieille corde, 2 ancres, 17 poulies [illegible] fer et d'autres articles appartenant aux Etats Unis. Conditions comptant. 28 juin

VENTES A L'ENCAN.
Café et Grocerie à l'encan
PAR FERNANDEZ & [illegible], Encanteurs.
EN référence à l'avis signé par M. [illegible], offrant son encan [illegible] à vendre à l'amiable et la vente n'ayant pas eu lieu, le [illegible] café et grocerie situé à l'encoignure [illegible] et Dumaine, sera vendu ce jour, samedi, le 29 du courant, à 4 heures de l'après-midi, les marchandises y contenues sont toutes fraîches et en bon état.
Immédiatement après la vente on vendra la barrique de [illegible] rouge Montferrand et St. Emilion, [illegible] on offrira à vendre 3 magnifiques comptoirs de buvettes en acajou. 29 ju

Vente du Chemin à coulisses de la Nlle Orléans et Nashville, accessoires, et 9 esclaves
J. B. BLACHE et P. E. TRICOU,
Encanteurs.
EN vertu de la 6me section de l'acte de la Législature intitulé "Acte pour pourvoir au règlement et à la liquidation des [illegible] de l'état et pour d'autres objets" approuvé le 29 Mars 1844, il sera vendu à l'encan le jeudi 18 août prochain, à midi, à la Bourse de la Cité rue St-Louis, les propriétés suivantes:
1o Le chemin à coulisses en fer de la Nlle Orléans et Nashville, commençant à l'intersection de la rue du Canal et Basin, et s'étendant [illegible] avec les privilèges et immunités de toute espèce accordées par l'Etat à la Compagnie du chemin de fer de la Nlle Orléans et Nashville, ensemble les coulisses en fer qui peuvent se trouver en piles à droite et à gauche du chemin.
2o Les esclaves Jourdan, John Bell, David, Allen, Lane, Frank, George, Anderson, Percy et Rouge
3o Le même jour à 4 heures de l'après midi au Dépôt de la Compagnie au Nouveau Bassin:
30 [illegible] voitures à vapeur,
2 Chars à passagers,
[illegible]
1 Forge, avec [illegible]
1 Tour pour tourner le fer,
1 Petite machine à vapeur, démontée
[illegible]
Conditions.
Six, douze, dix-huit, et vingt quatre mois de crédit, [illegible]
[illegible]
Les esclaves séparément et sans aucun garantie.
[illegible]
Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant [illegible], Not. publ.
Wm LE DUYS, Trésorier de l'Etat.

SMITH BRYAN,
Importateur de Marchandises Anglaises et Négociant en Commission,
20, rue de la Douane.
REFERENCES:
Benjamin Story, Nouvelle-Orléans
John Hagan, do.
Alexander Gordon, do
MM. Grinnel, Minturn & Co New York
John Mason & Co do
[illegible] & Co. Liverpool.
James et Thomas [illegible] Belfast, Irlande
James T. Bryan, [illegible] 14 juin

LINONS—[illegible] en débarquement des navires Frankfield et Oregon de Liverpool, [illegible] à vendre par SMITH BRYAN 20 Douane 14 juin—10

LISTADOS—4 caisses Listados à carreaux [illegible] en débarquement des navires Frankfield et Oregon, de Liverpool, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane 14 juin—10

MARCHANDISES de fil—En débarquement des navires Frankfield et Oregon, de Liverpool—10 caisses [illegible] à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane.

MARCHANDISES SECHES—[illegible] SMITH BRYAN, 20, Douane

ESCLAVAGE ET LIBERTÉ.
Harmonie des Hommes et des Nations en harmonie avec les Lois Universelles.
TEL est le titre d'un nouvel ouvrage de M. A. R[illegible] qui vient d'être reçu chez V. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres

REÇU par le navire Alesto, [illegible] à vendre par V. HEBERT, 149, rue de Chartres, LES MYSTERES DE PARIS [illegible]

[illegible]
HARROD DARLING & Co 49 Commune 14 juin—10

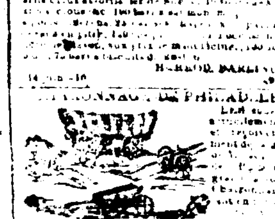
DILIGENCES DE PHILADELPHIE
[illegible]

WAGONS DE PHILADELPHIE.
[illegible]

[illegible]

[illegible] DE RECOMPENSE.
[illegible]
VOLTAIRE, [illegible] âgé de 18 ans [illegible]
BERNARD, nègre créole de [illegible] ans, taille 5 pieds [illegible]
[illegible]

[illegible] Le nègre BEN, [illegible]
Le nègre JEAN BAPTISTE, [illegible]
[illegible] A. DELPIT

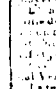
CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE seront données à celui qui [illegible] ANN [illegible]
[illegible]

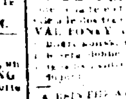
A VENDRE
TROIS BONS CHEVAUX [illegible] au No 48, Tchoupitoulas 20 juin

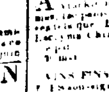
[illegible] volé du magasin [illegible] CHEVAL [illegible]

A [illegible] BLANCHARD [illegible]

VINS FINS DES PREMIERS CRUS A VENDRE.
LES soussignés offrent en vente [illegible] vins de Bordeaux, en caisses, [illegible]
Vin vieux, Château Lafitte, 1834
Vin vieux, Château Margaux 1825
Vin vieux, Château [illegible]
Vin vieux, Château Léoville
Premier grand Vin Château Haut Brion [illegible]
dito do do Château [illegible]
dito do do Château Larose
Vin bon ordinaire, St. Julien, Pauillac, Haut Talence, Montferrand;
Vin blanc, vieux Sauterne et Barsac;
Champagne de Jacquesson et fils, marque Napoléon, [illegible]
Vin [illegible] bon ordinaire, à $1 [illegible] la douzaine;
Vin vieux St. Julien, [illegible]
Vin vieux [illegible]
Vin blanc, vieux sauterne [illegible]
On vendrait les bouteilles vides [illegible]
26 mai [illegible] & Co. Encoignure [illegible]

VIN de [illegible]—16 barriques Vin rouge, à vendre par GEO. HARRISON, 57 Tchoupitoulas 31 mai